



Communiqué

Pour une reconnaissance des travailleurs de la Culture : Non au désengagement de l'État et des collectivités

Lundi 4 février 2025, la mobilisation collective, artistique et syndicale, a permis d'obtenir la suspension du licenciement des vingt-et-un artistes permanents du Chœur de l'Opéra de Toulon.

Pour autant, cette première victoire requiert une vigilance toujours accrue, tant que le Conseil d'Administration de l'Opéra de Toulon n'aura pas sanctuarisé par un nouveau vote l'existence pérenne de son Chœur permanent.

Cette alerte n'est pas isolée dans le domaine culturel. Après la région Auvergne-Rhône-Alpes qui a réduit son budget culturel entre 2022 et 2024, c'est au tour des Pays de la Loire d'annoncer, les 19 et 20 décembre 2024, une baisse drastique de ses financements destinés à la Culture. D'autres régions et de nombreux départements se désengagent également, à l'image de l'Hérault qui a annulé l'intégralité de sa subvention. L'Ille-et-Vilaine, la Charente-Maritime et la Loire-Atlantique ont déjà signalé des réductions significatives de leurs budgets pour les secteurs culturel, sportif et associatif, allant de 50 à 70%. L'Etat n'est pas en reste, avec notamment le gel controversé du financement de la part collective du Pass Culture.

Ces décisions, très souvent dogmatiques, fragilisent l'ensemble du paysage culturel français. Elles ont de lourdes conséquences sur l'emploi, l'éducation et la pérennité même de structures historiques qui sont des références pour les usagers du service public de la culture. **De nombreuses maisons d'art lyrique, orchestres, chœurs et compagnies de ballet permanents, mais aussi les équipes techniques permanentes – depuis les ateliers décors et costumes jusqu'à la machinerie, la lumière, l'habillage, les accessoires, le maquillage et les perruques – qui les composent, voient leurs effectifs fondre, leurs conditions de travail se dégrader, leur existence même remise en cause.** Le gel du point d'indice couplé à l'absence de revalorisation des grilles salariales de ces personnels à la hauteur de l'inflation, paupérissent de jour en jour les missions spécifiques exercées par les travailleurs du spectacle vivant.

Alors que leur haut niveau de formation a nécessité, pour beaucoup, un entraînement quotidien spécialisé depuis l'enfance en sus du parcours scolaire, les artistes, musiciens, choristes, danseurs, n'accèdent jamais à la titularisation faute de cadres d'emploi correspondant à leurs missions. Ils restent des contractuels de droit public, dont les grilles indiciaires sont négociées collectivement quand cela est possible. Alors que leurs professions sont particulièrement sujettes aux troubles musculo-squelettiques et que les contraintes physiques et psychologiques sont similaires à celles de sportifs de haut niveau, **il n'existe aucune reconnaissance de leur pénibilité.** Les reclassements et reconversions, fréquemment nécessaires de par la nature de leurs missions, sont bien souvent impossibles faute d'anticipation et de plan de formation adapté. Les emplois spécifiques techniques et administratifs souffrent également de cette absence de cadre et d'une rémunération inadéquate au regard des diplômes, technicités et savoirs-faire, des responsabilités, charges physiques et horaires décalés particulièrement contraignants vis-à-vis de la vie personnelle.

Bien souvent, les baisses de subventions dont sont victimes les structures font peser sur leurs salariés un chantage visant à étouffer leurs légitimes revendications, sous prétexte de sauver leurs emplois et la création artistique. Or, le constat est clair : plus les salariés ont subi la dégradation de leurs conditions de travail et de rémunérations, plus les collectivités se sont désengagées, et plus la pérennité de leurs emplois a été remise en cause.

COMMUNIQUE

C'est au contraire en développant l'emploi artistique et technique permanent permettant une offre culturelle diversifiée et de qualité, que les pouvoirs publics rempliront leur mission de service public de la culture auprès de l'ensemble des contribuables. Au lieu de menacer de disparition les ensembles permanents existants, il serait temps d'envisager la création de troupes de chanteurs lyriques, de garantir la transmission des savoirs-faire et des compétences et de mettre en place les conditions d'une véritable éducation populaire à la culture.

Pour cela, il est également essentiel de préserver et **développer le service public territorial de l'enseignement artistique**, en améliorant significativement les conditions de travail et de rémunération des enseignants artistiques des conservatoires et des écoles d'art. Les postes et les concours doivent être ouverts massivement par les collectivités et les centres de gestion, et les Classes à Horaires Aménagés développées sur l'ensemble du territoire.

Bien plus que des contraintes budgétaires subies, ce sont des choix politiques que font l'État et les collectivités territoriales. Lorsqu'ils baissent leurs dotations ou ne les revalorisent pas à la hauteur de l'inflation, ils font le choix de condamner les structures artistiques à l'extinction, ou les poussent dans les bras de mécènes privés qui orientent les choix de programmation, sélectionnent les artistes sur leurs propres critères et créent un accès à la culture à deux vitesses. Ce sont des choix idéologiques délétères pour une République héritière des Lumières et du Conseil National de la Résistance.

Non, les travailleurs de la culture ne coûtent pas à la société. Ils sont créateurs de richesses.

Non, ils ne revendiquent pas une culture élitiste réservée à quelques-uns.

Ils ambitionnent d'apporter une culture émancipatrice et de qualité à tous.

Pour toutes ces raisons, la Fédération CGT des Services Publics condamne le désengagement financier des collectivités territoriales qui provoque la dégradation des conditions du service public de la culture. **Elle réclame le rétablissement, le maintien et le développement des effectifs permanents dans les structures culturelles et appelle l'ensemble des travailleurs de la Culture à converger dans leurs luttes.**

Elle demande l'ouverture d'une réflexion nationale sur les troubles musculo-squelettiques inhérents aux professions du spectacle vivant, en vue d'une reconnaissance de leur pénibilité.

Elle encourage les travailleurs de la Culture à participer à toutes les initiatives là où c'est possible, à la suite du 8 mars, journée internationale des droits des femmes et lors de la semaine de mobilisation pour la Culture du 17 au 23 mars.

Enfin, elle revendique l'amélioration des conditions de travail et de rémunération de l'ensemble de ces travailleurs, ainsi qu'un cadre d'emploi pour tous les types de missions du spectacle vivant, permettant à tous l'accès au statut de la Fonction Publique.

Montreuil, le 14 mars 2025



Fédération CGT des Services publics, 263 rue de Paris - Case 547 93515 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 55 82 88 20 mail : fdsp@cgt.fr Site : www.cgtservicespublics.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/cgtservicespublics/>